

Une nouvelle tentative pour légaliser l'euthanasie

La commission des Affaires sociales du Sénat a adopté un projet de loi visant à légaliser l'euthanasie. Ce projet va être présenté aux sénateurs et discuté ce mardi 25 janvier.

Il relance à nouveau le droit de demander la mort et de la donner, alors que la loi Léonetti de 2005 avait refusé cette possibilité. Cette loi votée le 22 avril 2005 ne mettait cependant pas un terme au débat. D'abord parce qu'elle laissait quelques points discutables comme celui de l'alimentation artificielle en fin de vie. Mais, plus encore, son auteur affirmait qu'il travaillait à la question de « l'exception d'euthanasie » (La Croix, 7 avril 2008), ce qui veut dire que dans certains cas le législateur pouvait autoriser à donner la mort. Dans le même temps l'ADMD (Association pour le droit de mourir dans la dignité) et son très influent président revenaient sur cette loi parce qu'ils en étaient insatisfaits. C'est ainsi qu'ils ont pu faire avancer un nouveau projet voté ce 18 janvier par la commission des Affaires sociales du Sénat.



Que dit ce projet ?

L'article premier le résume : « Toute personne capable majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable, lui infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée ou qu'elle juge insupportable, peut demander à bénéficier d'une assistance médicalisée permettant, par un acte délibéré, une mort rapide et sans douleur ».

Il s'agit bien de procurer la mort volontairement, de tuer une personne.

Bien entendu, dans la suite, les mots employés et les considérations avancées se veulent très « soft », laissant entendre qu'il s'agit de rechercher le bien des personnes malades et de leur éviter une fin tragique, prétendue indigne. On affirme ne prendre en compte que des situations extrêmes et le faire dans la compassion. L'appréciation des situations demeurera toujours subjective, surtout quand le texte parle de souffrances « psychiques ». Par ailleurs le discours est séduisant puisque la loi permettrait ainsi de « devenir maître de son parcours de fin de vie » !

Mais que pouvons-nous répondre à cette nouvelle tentative puisque, depuis bientôt trente ans (à l'époque avec le sénateur Caillavet, de Lot-et-Garonne, né en 1914, et aujourd'hui militant à l'association « Ultime Liberté »), de manière récurrente, ce courant de pensée veut imposer à la société française une loi autorisant l'euthanasie.

Pendant sept ans j'ai eu la charge des aumôneries d'hôpitaux et de la pastorale de la santé dans mon diocèse d'origine. Le nombre de personnes en fin de vie avec des pathologies lourdes (sida, cancer, etc.) que j'ai approchées - chrétiennes ou non - est important. J'ai vu des situations insoutenables. Je compte sur les doigts d'une main les personnes qui ont, à un moment, demandé vraiment la mort. J'ajoute que c'était la période où se mettaient en place - avec beaucoup d'oppositions et de difficultés - les soins palliatifs. Chaque fois que l'équipe des soins palliatifs pouvait intervenir, la personne retrouvait la paix. Malheureusement les efforts réalisés pour les soins palliatifs sont encore insuffisants. La demande de mort est un appel, l'expression d'une détresse, le besoin d'être accompagné. Si les soins palliatifs et l'entourage prennent en charge assez tôt cet accompagnement, la fin de la vie n'est plus une tragédie, même si mourir est toujours un passage angoissant.

Au-delà de cette expérience personnelle rapidement évoquée, il y a les principes même du vivre ensemble que le droit de tuer remet de fait en question.

La médecine

La médecine est faite pour soigner. Comment lui demander de poser un acte de mort ? Quelle confiance pourrait avoir le patient devant la blouse blanche qui entre dans sa

chambre ? Quelle perspective que de faire disparaître le malade qui est trop gênant ? Comment des « soignants » peuvent-ils devenir des « tueurs » (même en douceur !). Les tenants de l'euthanasie répondront que si le geste est légal les soignants n'auront pas d'états d'âme ou de scrupules de conscience. Une connaissance élémentaire de l'être humain nous apprend le contraire : un acte de mort reste toujours un poids pour celui qui le commet.

La souffrance

Comment apprécier le caractère « insupportable » d'un mal, sachant que la douleur physique doit être soulagée et peut l'être si le suivi palliatif est rigoureux. Comment juger des opinions très contradictoires de la personne malade et de son entourage ? Quelles pressions imaginer sur celle-ci ? Les psychologues, les études sur les réactions des malades en phase terminale montrent des variations très grandes, depuis le déni de la maladie jusqu'aux pensées suicidaires.

Il n'est pas possible de tenir pour certaine une demande de mort. Ces dernières années l'un ou l'autre cas de situations extrêmes (affaires Humbert, Sébire) exploitées médiatiquement où il y avait une demande publique d'aide à mourir ont montré, une fois l'émotion passée, l'ambiguïté de ces cas. Ils sont d'ailleurs très rares et aussitôt survalorisés parce que les militants de l'euthanasie en ont besoin pour justifier leur revendication.

Le principe d'humanité

Reprenant ce titre à un écrivain connu (Jean-Claude Guillebaud) je remarque que je n'ai pas besoin d'invoquer la foi chrétienne pour affirmer que donner la mort volontairement est contraire au principe d'humanité, au pacte social qui permet le vivre-ensemble. C'est, en effet, de l'être humain qu'il s'agit et de la solidarité humaine : lorsque la loi permet de tuer (au nom d'un bien mais quel bien ?) elle donne à des êtres humains pouvoir absolu sur d'autres. Le fait d'être une équipe, dans un hôpital, avec des « spécialistes » ne change rien à la réalité. La mort programmée d'une personne, que cette équipe va désigner comme « indigne » de vivre, en raison de son état d'anéantissement physique ou psychique (cf. le projet de loi), est un crime. Au nom de l'humanité, au nom du respect de toute vie humaine jusqu'à sa fin naturelle, au nom de la solidarité avec les plus faibles, nous devons proclamer la « dignité » intangible de chaque être humain. L'oublier c'est entrer dans la barbarie.

✦ **Bernard Ginoux**
Evêque de Montauban